

L'action sur notre territoire :

Afin de permettre à chacun de profiter des avantages qu'apporte le broyage des déchets verts, la communauté de communes propose plusieurs aides :

Essayer gratuitement c'est l'adopter

- > Les particuliers peuvent bénéficier d'une aide à la location d'un broyeur ou en faisant appel à un professionnel sous forme d'une prestation broyage. Aide de 60 € par an et par foyer.

Aides aux professionnels

- > Soutien auprès des professionnels afin qu'ils se forment à la gestion du sol et aux paillis végétaux, s'équipent en matériel de broyage et initient leurs clients aux nouveaux gestes.

On vous informe

- > Des animations régulières, offrant des conseils et des démonstrations grâce à un partenariat avec une association locale de jardiniers.
- > Des ateliers mensuels de compostage et paillage au centre technique communautaire, à Pont-Croix.

Pour tout renseignement adressez-vous à la communauté de communes au :

N° Vert 0800 10 65 97



RÉDUISONS VITE NOS DÉCHETS, ÇA DÉBORDE.

Mieux vaut prévenir que guérir...

Cet adage bien connu va devoir s'appliquer dans le monde des déchets si l'on souhaite diminuer les quantités et la toxicité des déchets à traiter.



Le saviez-vous ?

Les déchets ne sont que la partie visible du gaspillage qui est fait des ressources naturelles de la planète. En effet, jeter 1 kg de déchets revient à jeter les 100 kg de ressources dans la nature qui ont été nécessaires à la fabrication de l'objet ou de l'emballage.

La communauté de communes s'engage à :

- > Réduire ses déchets de tailles de haies
- > Pratiquer le paillage des sols
- > Adopter le STOP PUB
- > Pratiquer les éco-achats
- > Les 3 R : Récupérer, Réparer, Réutiliser

Plus d'informations sur le site de la communauté de communes :

www.cap-sizun.fr

et sur

www.reduisonsnosdechets.fr

RÉDUISONS NOS DÉCHETS

FICHE ACTION

Broyer ses déchets verts



Avril 2015 - Maquette & Impression : APT 3 | Concept : 02 98 59 58 09 - Imprimé sur papier recyclé



Bon à savoir :

Dans le Cap-Sizun, nous produisons plus de 4 000 tonnes de déchets verts, tontes et tailles par an, soit plus de 250 kg pour chaque habitant. Ces déchets peuvent aujourd'hui être acceptés sur les plates-formes de compostage, mais leur traitement coûte de plus en plus cher à la collectivité, donc à l'utilisateur et nécessite l'aménagement de nouvelles aires d'accueil. Les déplacements importants de ces déchets ne sont pas sans effet sur notre environnement.



Les bonnes raisons :

Lorsque l'on taille ses haies, arbres et arbustes, il en résulte un volume important de déchets verts qui, une fois broyés, permettent de :

> Protéger naturellement le sol pour un jardin en pleine santé

Le sol est fragile. On doit le protéger en le couvrant d'un paillage végétal. Ainsi, en se décomposant à l'aide des micro-organismes (lombrics, cloportes, bactéries...) il se changera en humus et en sels minéraux. La terre sera ainsi plus meuble et plus fertile, les arrosages seront moins nécessaires et les plantes plus résistantes.



> Mieux réussir son compost des déchets de cuisine :

Avec l'apport d'éléments carbonés, secs et structurants du broyat, le compostage des déchets de cuisine en sera facilité. Il sera également possible de composter une partie plus importante de gazon.

> Participer à la diminution des coûts de traitement :

Les déchets traités collectivement sur les plates-formes de compostage font l'objet d'une intervention d'une entreprise pour le broyage et le tamisage. Cela représente un coût de plus de 50 000 euros par an pour la collectivité.

> Éviter les coûts de transport facturés par les professionnels :

Si vous faites appel à un professionnel ou à une personne employée en Chèque emploi service, l'évacuation de vos déchets verts va avoir un coût. Au même tarif, il peut vous être proposé de les broyer à votre domicile. Parlez-en avec votre intervenant.



En pratique :

Broyer à la tondeuse !

Pensez-y! Qu'elle soit électrique ou thermique, toutes les tondeuses peuvent facilement broyer les petits déchets du jardin (jusqu'à 1 cm de diamètre).

Étalez une fine couche de déchets verts sur la pelouse et passez la tondeuse lentement en soulevant pour faciliter le broyage.



Source : <http://jardinbreton.wordpress.com>

Louer un broyeur

La location permet de profiter d'un matériel professionnel adapté aux normes et performant.

C'est l'occasion aussi de regrouper les branchages à broyer des voisins, de la famille et de partager les frais.

De plus, les travaux de broyages se font une ou deux fois par an, pas de raison d'investir dans du matériel coûteux et peu utilisé.